

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 24/01/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à COUTAND Anaëlle

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023013101 - Participation de la commune pour les enfants scolarisés à l'école publique aux Herbiers

Madame le Maire explique que, conformément aux dispositions de l'article L131-5 du code de l'éducation, "chaque enfant de plus de 3 ans est inscrit soit dans la commune où ses parents ont une résidence, soit dans celle du domicile de la personne qui en a la garde".

Cependant, notre commune ne disposant pas d'école publique et en application de l'article L212-8 du Code de l'Education, notre commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation des enfants résidant sur notre territoire mais scolarisés dans une commune ayant une école publique.

Pour l'année scolaire 2021-2022, deux enfants de Saint Paul en Pareds sont scolarisés à l'école publique de La Métairie aux Herbiers.

Le montant des charges de fonctionnement par élèves s'élève à 904.16 €, la participation demandée par la commune des Herbiers est donc de 1 808.32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

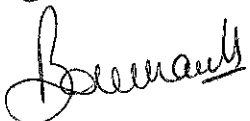
- VALIDE la somme de 1 808.32 € pour l'année scolaire 2021-2022
- AUTORISE Madame le Maire à mandater la somme correspondante à la commune des Herbiers
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2023 compte 6558.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 01/02/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance
Bourmault Christelle


Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 01/02/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

